

TERRITOIRE NORD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

EAU POTABLE



LE CYCLE DE L'EAU



EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT



ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF



GRAND CYCLE
DE L'EAU



VOTRE COMMISSION LOCALE

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

Domaine : Eau Potable

Intégration du périmètre : 01/01/2026

Membre du SDEA depuis 17/11/1986

Nombre de communes : 6

Nombre de délégués : 9

Vos usagers

- 6 126 abonnés
- 15 238 habitants desservis

Vos volumes

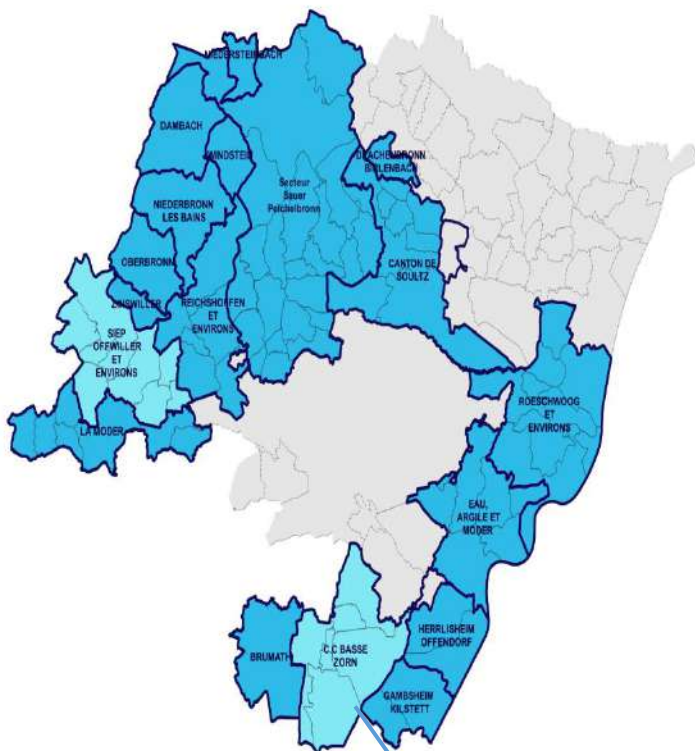
- 768 018 m³ consommés
- 50 m³ consommés/habitant
- 125 m³ consommés/abonné

Les Gros Consommateurs :

BRETZEL BURGARD
CERELIA HOERDT
CHARCUTERIE ALSACIENNE SCHMIDT
LES CHARCUTIERS D'ALSACE

Territoire : TERRITOIRE NORD

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau et Antennes de Roeschwoog-Seltz





LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE

Denis RIEDINGER

Le rapport annuel 2025 clôture l'engagement des élus de la mandature écoulée dans les commissions locales du cycle de l'eau et présente les résultats et indicateurs obtenus localement. La période a été particulièrement marquée par une succession de crises et d'évènements fortement impactants au quotidien : crise COVID, suivie d'une crise énergétique et plus récemment de la crise agricole, et enfin des épisodes d'inondation qui succèdent à des périodes de sécheresse. Avec l'appui des équipes du SDEA, ces situations ont été gérées en limitant au maximum l'impact financier et opérationnel sur les budgets.

L'ensemble des commissions locales s'est engagé dans un programme pluriannuel de 5 ans de plus de 465 millions d'euros d'investissement pour gérer durablement les infrastructures d'eau potable (178 M€) et d'assainissement (195 M€), et pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (92 M€). Il s'agit de faire face aux défis croissants qui nous mobilisent illustrés ci-dessous :

→ Préserver la qualité des ressources, garantir une eau potable de qualité dans la durée et lutter contre les pollutions diffuses (métabolites, PFAS, médicaments, perturbateurs endocriniens...)	→ Préserver les rivières, les milieux humides et la biodiversité	→ Transmettre un patrimoine (réseaux et ouvrages) en bon état à nos générations futures
→ S'adapter au changement climatique et rendre nos territoires plus résilients face aux évènements extrêmes (inondations, sécheresse...)	→ Accompagner, soutenir ou impulser les transformations nécessaires dans les domaines urbanisme- aménagement, agriculture ou encore des modes de consommation	
→ Intégrer toutes les parties prenantes (élu-es, usager-ères, monde économique, agricole et associatif...) pour construire des réponses collectives aux défis posés	→ Construire une collaboration efficace entre SDEA - Communes et Intercommunalités pour élaborer des politiques publiques cohérentes, complémentaires et efficaces dans nos territoires	

Pas un jour ne passe sans que le sujet de l'eau ne fasse la une de l'actualité des médias et que nous ne partagions le constat que l'eau est désormais bien plus qu'un sujet technique : il est aussi sociétal et même éthique. Le SDEA entend être à la pointe des réponses à apporter en poursuivant, avec les nouveaux élus locaux, son action au service du bien commun et des générations futures.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

Les infrastructures

- 4 puits
- 0 source
- 1 réservoir (capacité totale de stockage : 1 200 m³)
- 4 unités de désinfection
- 0 station de traitement
- 1 station de pompage (interconnexion)
- 120,515 km de conduites

Capacité de production

- Capacité journalière maxi : 7 920 m³/jour
- Volume prélevé journalier moyen : 2 154 m³/jour
- Taux de mobilisation jour moyen : 27 %
- Volume prélevé journalier de pointe : 3 281 m³/jour
- Taux de mobilisation jour de pointe : 41 %

Capacité de stockage

- Volume utile des réservoirs : 1 000 m³
- Autonomie réservoir en moyenne : 0,5 jour(s)
- Nombre d'heures d'autonomie réservoir en pointe : 7 h

Indicateurs de performance	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (*)	100
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*)	100 %



LA QUALITÉ DE VOTRE EAU

CHIFFRES CLÉS

Dureté de l'eau (°F) : Entre 27,9 et 43,7

Nitrates (mg/l) : Entre 0 et 27

CONTROLE REGLEMENTAIRE (ARS)

	2023	2024	2025
Taux de conformité microbiologique	100 %	97,3 %	100 %
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques total	31	37	29
Nombre de prélèvements analyses microbiologiques non conformes	0	1	0
Taux de conformité physico-chimique	94,1 %	96,1 %	97,6 %
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques total	51	51	43
Nombre de prélèvements analyses physico-chimiques non conformes	3	2	1

Eau de très bonne qualité microbiologique, très dure et moyennement nitratée. Concernant les pesticides, un léger dépassement de la limite réglementaire a été observé en septembre 2025 pour un métabolite de pesticide (chloridazone-desphényl) sur le forage 4 de Bietlenheim. La valeur mesurée est inférieure au seuil sanitaire et ne présente pas de risques pour la santé des consommateurs.

L'Agence Régionale de Santé a accordé une dérogation permettant la distribution de cette eau. Elle peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population. Présence à l'état de traces de certains pesticides et métabolites de pesticides recherchés (Atrazine, Atrazine-deséthyl, Simazine, N;N-Diméthylsulfamide, Diméthénamide ESA et OXA, CGA 354742, ESA alachlore, Métolachlore ESA, NOA et OXA, Chloridazone desphényl) à des concentrations restant inférieures aux limites de qualité.

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau, vous pouvez consulter la Synthèse annuelle de l'Agence Régionale de la Santé sur <http://www.sdea.fr/index.php/Usagers/L-eau-dans-la-commune.html>.



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

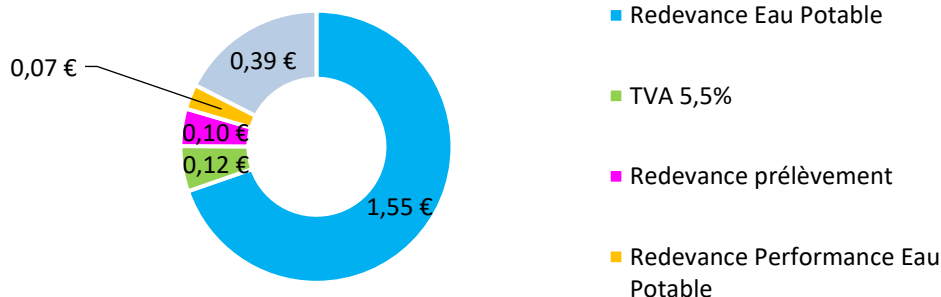
PRIX DE VOTRE EAU

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³ norme INSEE

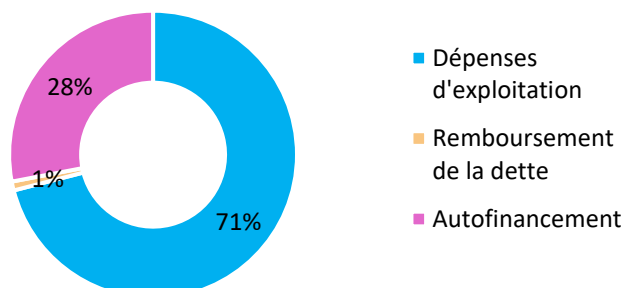
- Part fixe : **18,29 € HT/an**
- Part variable : **1,4 € HT le m³**
- Redevance eau potable du périmètre : **1,552 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service eau potable, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,22 € TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'eau par m³ pour 120 m³

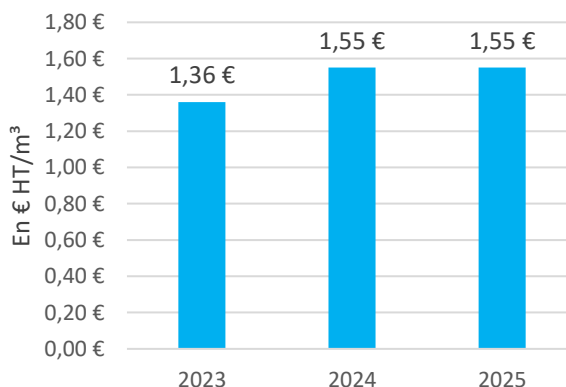


12 113 factures émises dans l'année

Affectation pour 100 € de recette

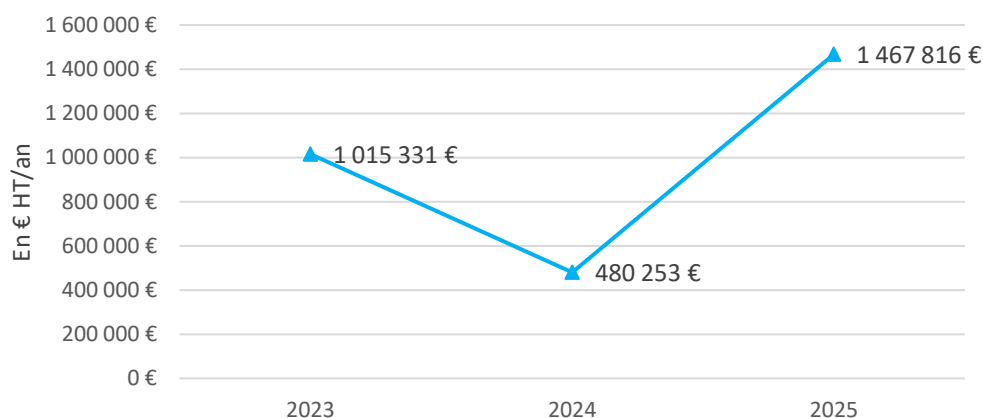


Evolution des tarifs de l'eau





Montant des investissements



Indicateurs financiers	2023	2024	2025
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,3 an	0,2 an	0,2 an
Capital restant dû	142 800 €	126 000 €	109 200 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,41 %	2,37 %	2,75 %
Montant des actions de solidarité	0 €/m ³	0,018 €/m ³	0 €/m ³
Taux de réclamations global	0,10 ‰	0,06 ‰	0,13 ‰

L'exercice 2025 se conclut par un résultat global excédentaire de 322 635 €, confirmant la bonne santé financière du périmètre. La section de fonctionnement dégage un excédent de 894 177 € et porte une capacité d'autofinancement suffisante (623 312 €, soit 28 % des recettes).

Les investissements à hauteur de 1 467 816 € sont notamment financés par cet autofinancement qui permet d'éviter de recourir à l'emprunt.

La charge de la dette représente un capital restant dû de 109 200 € à fin 2025.

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse annexée à la fin de ce cahier ou sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

PRODUCTION - VENTES



On constate une légère hausse des volumes consommés (+ 3 %) en 2025 par rapport à l'année précédente.

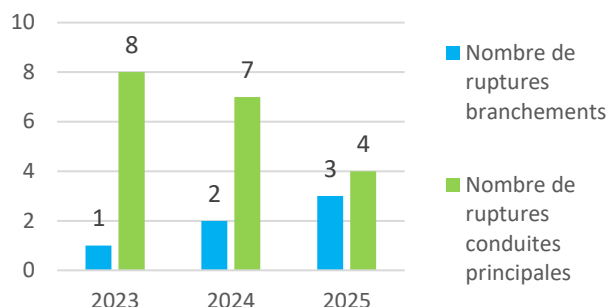
INTERRUPTIONS DE SERVICE ET RUPTURES

Indicateurs de performance	2025
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini/service	2 j
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*)	0,65 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %



Année	Indice linéaire de réparation (nb/km) (*)
2025	0,03
Année	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j) (*)
2025	0,71

NOMBRE DE RUPTURES REPAREES



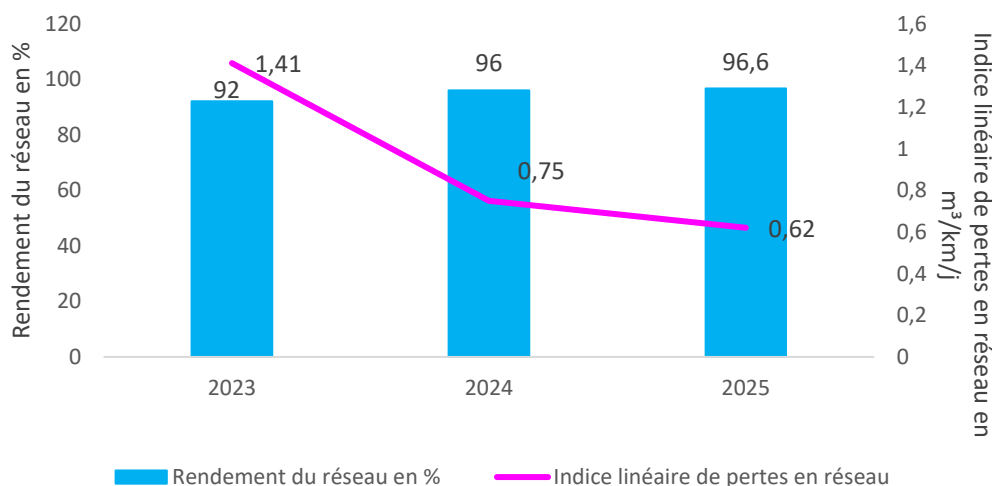
APPAREIL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE (poteaux et hydrants)

- 615 appareils
- 0 réparation sur les poteaux d'incendie
- 3 remplacements

PARC DE COMPTEURS

- 6083 nombre total de compteurs
- 308 compteurs remplacés, soit 5,06 % du parc
- 23,1 % de compteurs radio-relevés

RENDEMENT DU RESEAU ET ILP(*) DES RESEAUX



Rendement primaire du réseau (après neutralisation des imports, exports et volumes autorisés non comptés) : 96,1 %.

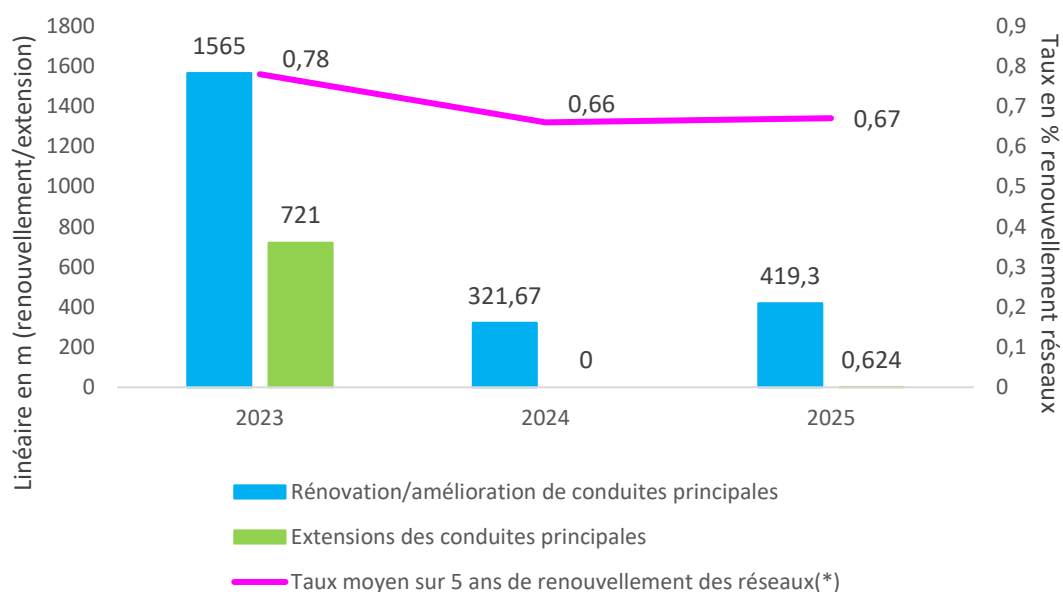
Le rendement s'améliore très légèrement atteignant 96,6 %. Les performances du réseau sont excellentes et témoignent d'une bonne gestion patrimoniale.



LES INVESTISSEMENTS SUR VOS RÉSEAUX ET OUVRAGES

INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES

EVOLUTION DES TRAVAUX SUR RESEAUX

**INTERVENTIONS PRINCIPALES SUR RESEAUX ET OUVRAGES EN 2025 :**

Travaux de rénovation du réseau d'eau potable dans la rue Heyler à Hoerdts en coordination avec le projet de voirie. Ces travaux ont consisté en la pose d'une conduite en fonte DN 150 mm sur 419 ml avec rénovation de l'ensemble des branchements.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUES ET A VENIR

Le projet d'interconnexion de secours depuis le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg au droit de la ZI de Hoerdts s'est concrétisé en 2025 avec la construction le raccordement et la mise en service de la station de pompage permettant la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable du Périmètre.

En parallèle, le nettoyage et la régénération du puits n° 3 de Bietlenheim ont été réalisés en septembre 2025. Ils seront suivis en 2026 par une opération similaire au puits n° 4.

En 2026 vont également démarrer les premières études préalables (environnementales, géotechniques...) à l'opération de construction de la station de traitement de l'eau potable mutualisée avec la commune de Brumath.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



Rénovation AEP – rue Heyler à Hoerdts



Intérieur de la station



Extérieur de la station



Inauguration de la station



COMMENTAIRES 2025

FORCES

Les installations de distribution d'eau potable du périmètre de la Basse-Zorn présentent un excellent rendement témoignant d'une bonne gestion et d'un bon suivi du service (réactivité face au fuite...) et également d'une bonne gestion patrimoniale.

Le projet d'interconnexion de secours depuis le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg au droit de la ZI de Hoerdts s'est concrétisé en 2025 avec la construction le raccordement et la mise en service de la station de pompage permettant la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable du Périmètre.

La Communauté de Communes de la Basse Zorn a mise en place en lien avec le SDEA une animation ainsi qu'un programme d'actions préventives auprès des agriculteurs dans le cadre de la mission eau dont l'objectif est de favoriser l'évolution des pratiques agricoles dans le but de reconquérir autant que possible la qualité des ressources souterraines.

FAIBLESSES

Problématique de qualité de l'eau : l'eau pompée au niveau des champs captant de Bietlenheim, est sujette à des dépassements ponctuels des limites de qualité réglementaire pour certains métabolites de pesticides et récurrent pour les paramètres fer et manganèse. L'Agence Régionale de Santé a accordé une dérogation permettant la distribution de cette eau.

Le périmètre dispose d'un parc de compteur assez vieillissant.

Certains ouvrages (puits) sont en mauvais état et nécessite des travaux de réhabilitation.

PLAN D'AMÉLIORATION

Le périmètre a validé la construction d'une station de traitement de l'eau potable par filtre à charbon actif mutualisée avec la commission locale de Brumath. Ce projet permettra de retrouver une eau de qualité et également d'assurer une solution de sécurisation supplémentaire par l'interconnexion des deux unités de distribution.

D'autres actions d'amélioration sont prévues sur le périmètre :

- la poursuite des travaux de sécurisation via l'EMS pour permettre la sécurisation complète de tout le périmètre,
- la mise en place d'un plan de renouvellement accéléré du parc de compteur prévu pour les prochaines années,
- la poursuite du programme de réhabilitation des puits qui a déjà démarré en 2025.



LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : UNE AFFAIRE DE TOUS !

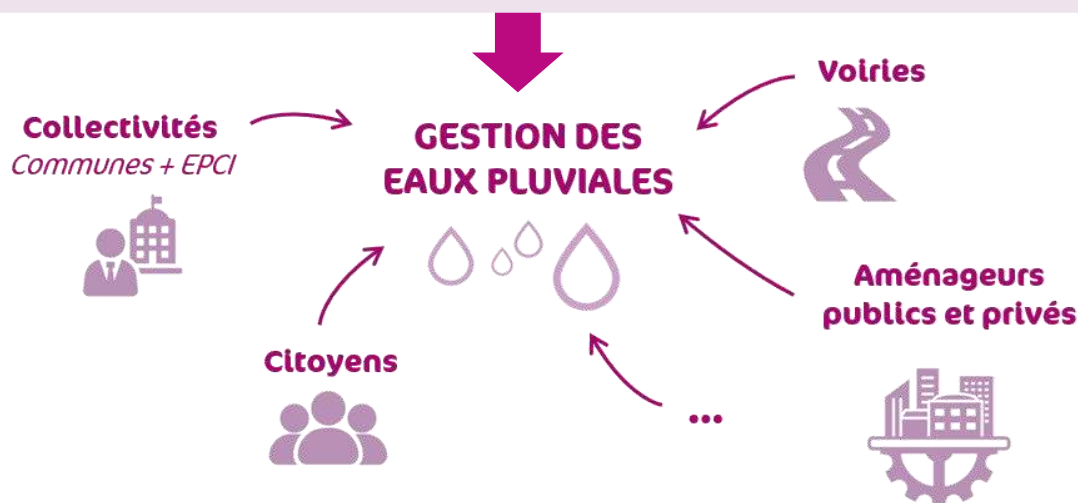


Tous les acteurs de l'aménagement du territoire sont responsables des surfaces imperméables créées et aménagées ainsi que des eaux pluviales y ruisselant (Code Civil, art. 640).

Le système d'assainissement unitaire, collectant les eaux pluviales des zones urbaines, génère des déversements par temps de pluie dans le milieu naturel. Pour réduire l'impact de ces rejets sur les cours d'eau, la Directive Eaux Résiduaire Urbaines (DERU) a défini des critères de conformité du système d'assainissement basés sur des seuils maximums de volumes rejetés autorisés chaque année. Le maître d'ouvrage du système d'assainissement est tenu d'analyser lui-même annuellement la conformité de son système sur la base des données d'autosurveillances mesurées sur les points de rejet et d'en rendre

LES NON-CONFORMITES ? TOUS RESPONSABLES...

Les non-conformités sont partagées par tous les acteurs de l'aménagement du territoire qui contribuent à l'augmentation des volumes d'eaux pluviales dans les réseaux via l'artificialisation des sols



En cas de non-conformités récurrentes d'un système d'assainissement, **les services de l'Etat rejettent toute nouvelle autorisation d'urbanisme** de manière à éviter tout apport supplémentaire d'eaux usées et d'eaux pluviales dans les réseaux qui pourrait dégrader davantage le milieu naturel. Pour tendre vers la conformité du système d'assainissement défaillant et lever ces restrictions du développement de l'urbanisation, le maître d'ouvrage est tenu d'établir un plan d'action visant à réduire les volumes rejetés au milieu naturel qui privilégiera la gestion des eaux pluviales au plus près de leur point de précipitation.

Les plans d'action doivent être **collectifs** et **intégrer des objectifs ambitieux**, tant sur les constructions nouvelles que sur les surfaces existantes en visant la **désimperméabilisation** et le **déraccordement des surfaces imperméables**.

Afin de bâtir la ville de demain, il est crucial que tous les projets d'aménagement du territoire prennent en compte la gestion à la source des eaux pluviales, tout en limitant la pression urbaine sur les milieux naturels



LA DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES, UNE DEMARCHE GLOBALE !

1 La déconnexion opportuniste

Intégration du débranchement pour tous projets de réaménagement (bâtiments et voiries) permettant une mutualisation des coûts



2 La déconnexion volontariste

Réaménagements simples et peu coûteux (débranchement de gouttières, décaissement d'espace vert, suppression de bordure...)

3 L'accompagnement des acteurs privés

Acteurs représentant les deux tiers des surfaces imperméables



Le SDEA s'engage auprès de ses membres dans ces thématiques, offrant un soutien technique et administratif aux collectivités qui souhaitent intégrer ces enjeux dans leurs aménagements urbains. Deux guides ont notamment été élaborés pour présenter les enjeux et les principes de l'infiltration.

Un guide pratique

- › **Public cible** : Particuliers
- › **Contenu** : Réglementation, recommandations et techniques d'infiltration à la parcelle

QR CODE
à scanner



QR CODE
à scanner



Un guide technique

- › **Public cible** : Techniciens, aménageurs, collectivités...
- › **Contenu** : Prescriptions techniques, fiches ouvrages



Découvrez les guides en ligne sur www.sdea.fr



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **EP** : Eau Potable
- > **ARS** : Agence Régionale de Santé
- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **PI** : Périmètre Intégré
- > **PPI** : Périmètre Partiellement Intégré
- > **UDI** : Unité de distribution

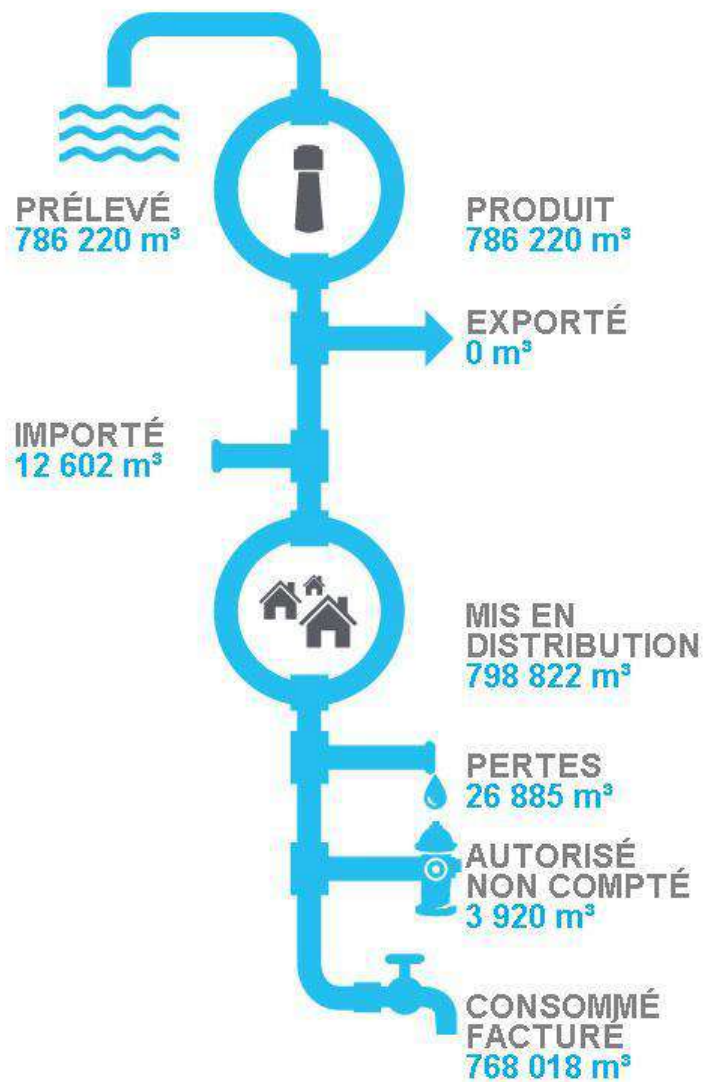
INDICATEURS DE PERFORMANCE - source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- > **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable** : Cet indicateur évalue sur une échelle de 0 à 100, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable - Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète dans <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p103.2a>
- > **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau** : Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage - Formule de calcul: Moyenne pondérée de l'Indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource
- > **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées** : Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés - Formule de calcul: Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000
- > **Indice linéaire de réparation** : L'indice linéaire de réparations évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les réparations effectuées sur les réseaux - Formule de calcul : Nombre de ruptures sur conduites principales / linéaire de l'inventaire des collectivités (uniquement canalisations).
- > **Indice linéaire de pertes** : Moyenne journalière des pertes rapportée à l'inventaire total des réseaux du périmètre.

ANNEXE

SYNTHÈSE DES ACHATS ET VENTES D'EAU

> Synthèse de l'ensemble des volumes qui permet de calculer les indicateurs de rendement réseau, les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés présentés dans la partie performance du réseau.





Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 238
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2025)	2,22 € TTC
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2 j
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	100 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	29
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	0
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques OU pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j :	97,6 %
	Nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	43
	Nombre de prélèvements non conformes parmi ceux-ci	1
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,6 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	0,71 m ³ /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	0,62 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,67 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %
P109.0	Montant des actions de solidarité	0 €/m ³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,65 ‰
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,2 an
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (*)	2,75 %
P155.1	Taux de réclamations	0,13 ‰

* ce taux est issu des recettes concernant l'année 2024, y compris émises en 2025, non encore entièrement perçues (même partiellement, suite à échelonnement ou mesures sociales par exemple) au 31/12/2025



LISTE DES RUPTURES 2025

Communes	Adresses	Type de rupture	Fin de travaux
Bietlenheim	rue de Hoedt	Branchement	29/07/2025
Geudertheim	impasse Jacques	Conduite principale	07/01/2025
Geudertheim	rue Sainte Maison	Branchement	09/10/2025
Gries	rue de la Tuilerie	Conduite principale	22/01/2025
Hœrdt	rue d'Eckwersheim	Conduite principale	26/06/2025
Hœrdt	rue de la Wantzenau	Conduite principale	24/07/2025
Kurtzenhouse	rue du Ruisseau	Branchement	02/10/2025



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

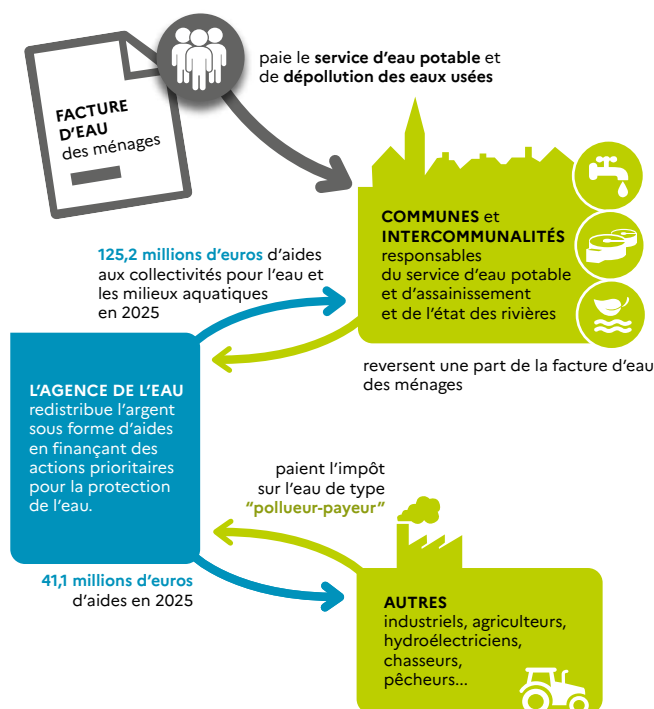
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



39,19 €
de redevance de pollution domestique et collecte domestique payés par les abonnés



5,53 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,97 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs



30,80 €
de redevance de consommation

100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2025



0,20 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants



0,07 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



11,18 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



4,69 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



5,90 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



0,47 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



36,49 €
pour lutter contre les pollutions domestiques



19,49 €
pour restaurer les milieux aquatiques et préserver la biodiversité



13,54 €
pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2025



19,30 €
pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable



5,50 €
pour renforcer la gouvernance, mobiliser les acteurs, assurer la solidarité internationale et l'animation des politiques de l'eau

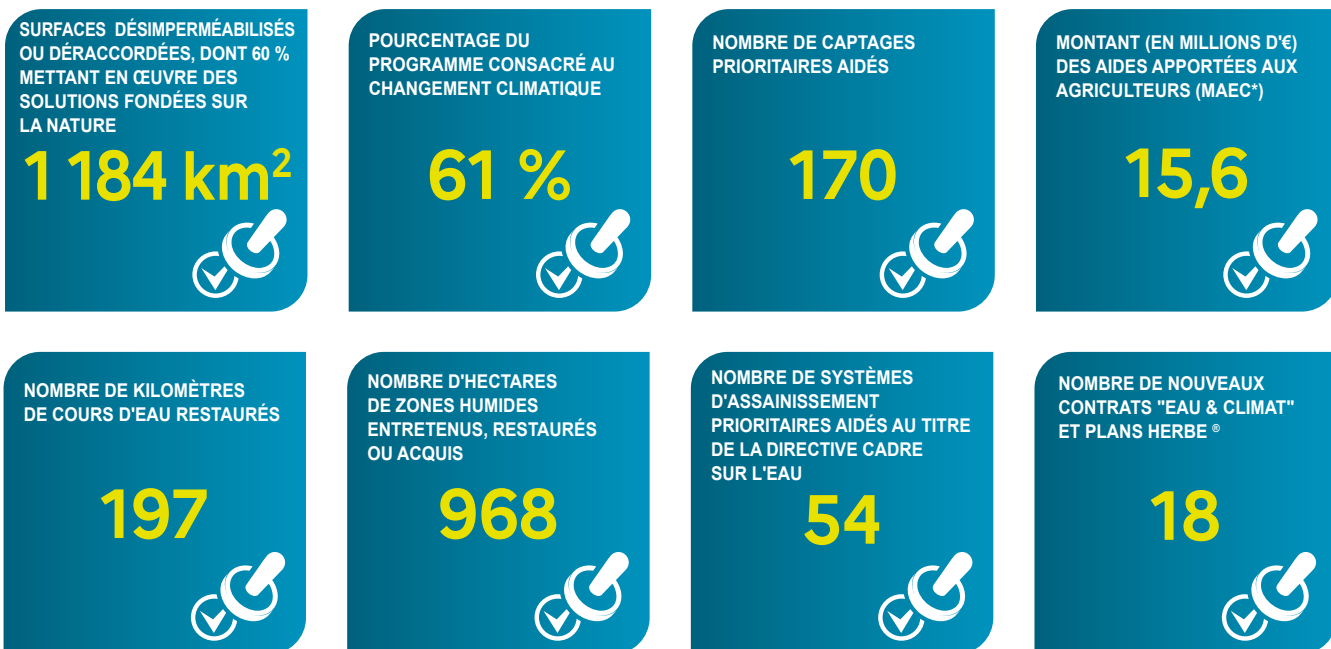


5,68 €
pour lutter contre les pollutions d'origine industrielle

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



*MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



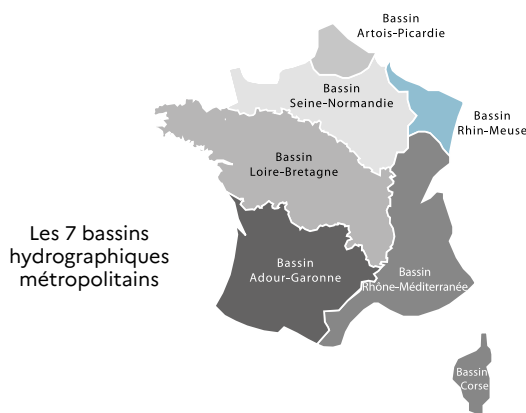
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>